

Votre guide : Léo Gayola
Photographe professionnel et naturaliste
Contact : leo@unoeilsurlanature.com
Téléphone : +33 (0) 6 98 41 04 77



LES VOYAGES PHOTO POUR VOIR AUTREMENT

France – Le rut du bouquetin

Venez découvrir cet animal emblématique pendant le rut



Durée : 4 jours

Lieu du séjour : France – Parc national des Ecrins

Nombre de participants : Minimum 3 – maximum 8

Tarif : 790€

Dates 2024 :

du vendredi 06 décembre au lundi 09 décembre 2024

du vendredi 13 décembre au lundi 16 décembre 2024

Thématiques : Bouquetin des Alpes, ambiances hivernales, faune sauvage, scènes de rut

Début de prise en charge : J1 vendredi à 9h30 au gîte du Flourou à Monêtier les Bains

Fin de prise en charge : J4 lundi à 13h au gîte du Flourou à Monêtier les Bains

Présentation du séjour

Ce stage photo en montagne vous permettra non seulement de réussir de belles images de cet animal mythique sans le déranger mais également d'en savoir un peu plus sur les mœurs de cette espèce très intéressante que je connais bien. Pas besoin d'être une grande sportive ou un grand sportif pour venir faire ce stage photo, le dénivelé sera compris entre 200m et 400m pour 1 h 30 de marche au plus. Un téléobjectif de 200mm ou équivalent compact et bridge sera demandé pour le stage. Les débutants sont évidemment les bienvenus. Une grande attention sera d'ailleurs apportée aux débutants afin que chacun puisse découvrir le plus de choses possibles durant le stage. Nous serons hébergés au gîte le Flourou, un hébergement de qualité, très chaleureux, qui propose des repas copieux et variés à base de nourriture biologique et locale.

Les apports photo de ce stage

Cet hiver je vous fais partager mes lieux et techniques privilégiés pour observer et photographier le bouquetin lors du rut, le seul moment de l'année où l'on peut observer les bouquetins mâles avec les femelles (étagnes) et leurs petits (cabris ou éterlous).

C'est aussi un moment privilégié pour les observer en train de parader à la conquête des femelles. Les mâles recherche les femelles et leur font la cour en les suivant et en tirant la langue pour les séduire. Peut être aurons nous également la chance d'observer des mâles en train de s'affronter pour une femelle.

Ce séjour photographique en pleine montagne nous permettra d'observer des moments uniques de la vie de ces animaux sauvages. Décembre est la période idéale, d'autant que les ambiances peuvent être féérique avec l'arrivée des premières grosses chutes de neige.

Le cadre montagnard en guise de sanctuaire de relaxation, vous pourrez vous immerger dans l'univers de la photographie animalière au cœur du massif des Cerces.

L'avis de votre guide

« Je vous garantie un séjour photo nature sous le signe du bien être, de la découverte et de la convivialité ! Le bouquetin des Alpes est une espèce emblématique qui ne cesse de m'émerveiller ! Je pense que vous tomberez également sous le charme de ce mammifère, en partageant sa vie et ses mœurs !! »

Léo Gayola

Votre guide

Natif de Montpellier dans le Sud de la France, Léo habite dans les Hautes-Alpes où il vit de sa passion de la montagne et de la photographie. Léo est photographe professionnel et accompagnateur en montagne depuis une dizaine d'années. Son travail photographique a été plusieurs fois primé ces dernières années lors de célèbres festivals de photographies en France et à l'étranger. Formateur en photographie, spécialiste de la montagne et de la faune sauvage, Léo organise des stages et des voyages photo toute l'année.

Vous aimerez

- Une période privilégiée pour observer et photographier le bouquetin au moment des combats.
- Des sorties tôt le matin et tard le soir pour capter les meilleures ambiances
- Un hébergement confortable, cuisine de montagne bio et locale
- Des conseils photo et des temps d'échanges et de critique photo.
- Une sortie nocturne au col du Lautaret dont vous vous souviendrez longtemps !



Votre voyage jour par jour

Jour 1 à 2 - Découverte de la vallée de la **Guisane**. Immersion au cœur du massif des Cerces. Recherche des bouquetins dans l'environnement hivernal. Exercices photographiques sur les **bouquetins** pendant le rut. (Environ 250m de dénivelé)

Jour 3 - Randonnée par le secteur Sud. Exercices photographiques sur les bouquetins pendant le rut. Soirée spéciale au **refuge La Halte Roche Robert**. Atelier photo de nuit « comment photographier les étoiles et la montagne enneigée » (200m de dénivelé).

Jour 4 - Matinée dans la vallée de la Guisane. Exercices sur la rivière gelée. Atelier pose lente et glace. Découverte en photo du **CinCLE plongeur** en action !

A noter : Cet itinéraire est donné à titre indicatif. La nature et les aléas divers nous imposeront peut-être de nous adapter (conditions météo, état du terrain, niveau des participants, contraintes

opérationnelles). En tant que responsable du groupe, votre guide photographe sera seul juge pour modifier si besoin ce programme, pour raison de sécurité et ou pour le bon déroulement du voyage.



Conditions du séjour

Hébergement : En gîte confortable en dortoir de 2 à 4 avec salle de bain privative. Chambre individuelle sur demande et sous réserve de disponibilité dans l'hébergement (190 € pour 3 nuits). Chambre double sur demande (80€ pour 3 nuits).

Transports : Minibus 9 places

Repas : Petit déjeuner à l'hébergement, pique-nique à l'extérieur et dîner à l'hébergement.

Condition physique : Ce séjour nécessite une bonne condition physique.

Climat : A cette époque de l'année le climat peut être doux et tempéré à froid et humide.

Formalité : Une pièce d'identité valable 6 mois après la fin du séjour est suffisante.

Préparer votre séjour

Documents

- document d'identité
- documents importants numérisés ou imprimés.
- contrat d'assurance

Bagages

- un grand sac de voyage destiné à voyager dans un train. (Gare de Briançon).
- un sac à dos photo.

Matériel photo et accessoires

- un boîtier reflex ou hybride
- plusieurs batteries + chargeur
- cartes mémoire
- télécommande
- objectifs (téléobjectifs / grand-angle / macro)
- lingette/pinceau
- filtres (polarisant/gris neutre/gris dégradé carré)
- un trépied
- pc portable
- clé usb ou disque dur
- Thermos
- lampe frontale
- piles de rechange
- un sac photo ou rando d'au moins 35L pour ranger les vestes et le pique nique.

Vêtements

En compléments de vos vêtements habituels, il est recommandé d'avoir des vêtements chauds et technique contre le froid et l'humidité. Les chaussures de marche imperméables sont indispensables. Des raquettes pour la neige et des bâtons de marche peuvent être fournis si vous n'en avez pas. Ne pas oublier les gants, le bonnet et la veste d'hiver ou doudoune.

Santé et pharmacie personnelle

Une visite chez votre médecin est conseillée pour faire le point sur votre état de santé général et votre capacité à voyager dans des conditions de grand froid.



Informations pratiques

Tarif : 790€

Tarif accompagnant (hors sorties raquettes) : 390€

Le tarif comprend :

- Le transport durant l'entièreté du séjour
- Les repas du du J1 midi jusqu'au J4 midi
- L'encadrement par un photographe professionnel
- L'hébergement.

Le tarif ne comprend pas :

- Les billets d'avion
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les différentes assurances proposées (voir plus loin)
- Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans « le tarif comprend ».

Inscription

Votre inscription est à effectuer auprès de notre agence Un Œil sur la Nature.

Avant votre inscription merci de prendre contact avec votre guide photographe qui vous communiquera la référence de votre séjour et la procédure pour vous inscrire.

Léo Gayola - leo@unoeilsurlanature.com - +33 (0) 6 98 41 04 77

Modalités de paiement

A votre inscription, vous verserez un acompte de 30 % du montant du séjour avec options + le montant total de l'assurance. En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ la totalité du prix du séjour doit être réglée en une fois à l'inscription. Vous pouvez payer les montants à régler pour votre séjour :

- Sur le Site : par carte bancaire ;
- A distance : par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre d'Un Œil sur la Nature. A moins de 45 jours avant le départ, le paiement devra obligatoirement s'effectuer par virement ou par carte bancaire. Le paiement par chèque est accepté jusqu'à 30 jours avant le départ.

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Un Œil sur la Nature, une facture sera adressée à la personne signataire du formulaire de réservation à J-7 de la date du départ du séjour.

Tout retard dans le paiement de toute somme au titre de votre séjour à 14 jours du départ pourra être considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation ci-après. A noter que dans ce cas si vous avez souscrit à notre assurance, Assurinco ne prend pas en charge ce motif d'annulation.

Annulation

Annulation par le client :

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez nous informer et informer votre compagnie d'assurances par tout moyen écrit, le plus rapidement possible, afin d'avoir un accusé de réception. Nous vous conseillons de prévenir votre assurance le plus tôt possible suite à la survenance du fait générateur de cette annulation.

En cas d'annulation de votre part, la date prise en compte pour la facturation des frais d'annulation est la date de réception de l'écrit par Un Œil sur la Nature. Les frais d'annulation à votre charge sont les suivants :

- à plus de 60 jours avant le départ : 10 % du montant total du voyage
- de 60 à 31 jours avant le départ : 30 % du montant total du voyage
- de 30 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- de 14 jours au jour du départ : 100 % du montant total du voyage

Si vous avez souscrit à notre assurance Annulation ou Multirisques alors ces frais d'annulation vous seront remboursés par Assurinco, déduction faite des frais forfaitaires et du montant des assurances, et après étude de votre dossier si votre cas d'annulation est prévu dans les clauses du contrat d'assurance et si votre facture est soldée dans son intégralité.

Annulation par Un Œil sur la Nature :

Un Œil sur la Nature se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (nombre minimum précisé dans la fiche technique) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour (conditions météo exceptionnellement défavorables, raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou à l'injonction d'une autorité administrative, etc.).

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse 6 jours
- 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de 2 à 6 jours

Si l'ensemble des participants l'accepte, le séjour pourra être maintenu moyennant un supplément de prix calculé par Un Œil sur la Nature en fonction du nombre de participants. Dans le cas contraire, vous serez remboursé intégralement, sans autres indemnités.

Le remboursement s'effectue par virement, selon les modalités que vous avez choisies. En cas de remboursement par chèque, il vous sera envoyé par courrier avec accusé de réception à l'adresse renseignée dans votre fiche d'inscription.

Les frais extérieurs au voyage souscrit chez Un Œil sur la Nature et engagés par le client tels que les frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage, les frais d'hébergement avant ou après le séjour, les frais de retour au domicile, les frais d'obtention des visas, les frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Assurances

Conformément à la réglementation de notre profession, Un Œil sur la Nature est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, **chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.**

Par ailleurs, Un Œil sur la Nature vous propose **trois formules d'assurance** pour garantir votre séjour. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site www.unoeilsurlanature.com dans nos [conditions de vente](#) ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais engagés extérieurs au séjour (les titres de transport, les frais de visa, etc.) ne sont remboursables ni par Un Œil sur la Nature ni par l'assureur.

Nos trois formules au choix :

- Formule Assistance rapatriement, Responsabilité civile, Extension épidémies (2,5 % du montant du séjour).

- Formule Annulation, Bagages, Extension épidémies (4 % du montant du séjour).
- Formule Multirisques avec extension épidémies (4,5 % du montant du séjour).

- *Formule Assistance rapatriement, Responsabilité civile, Extension épidémies (2,5 % du montant du séjour).*

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

Assistance rapatriement :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement ou transport sanitaire si vous êtes blessé ou malade pendant le séjour,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'assistance juridique à l'étranger.

Responsabilité civile – vie privée à l'étranger :

- Dommages corporels, matériels et immatériels,
- Défense de vos intérêts : défense pénale et recours suite à accident,
- Action amiable ou judiciaire en cas de litige.

Extension épidémie - pandémie :

- Téléconsultation avant le départ,
- Rapatriement médical,
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie,
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine,
- Retour impossible suite à annulation de vol.

- *Formule Annulation, Bagages, Extension épidémies (4 % du montant du séjour).*

Cette assurance comprend le remboursement des sommes engagées en cas d'annulation pour les causes suivantes :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...,
- L'annulation pour causes dénommées :
 - Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnels, dommages au véhicule avant le départ, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, le vol des papiers d'identité dans les 4 jours avant le départ, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Garantie bagages : couvre vos bagages et objets précieux (y compris votre matériel photo à hauteur de 50% du capital) contre le vol, la destruction totale ou partielle, la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport. Franchise de 30€ par personne.

Garantie épidémie :

- Annulation pour maladie grave (y compris suite à épidémie ou pandémie), accident corporel grave ou décès, y compris les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident, constatés avant la souscription de votre voyage,
 - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température par les autorités sanitaires du pays de départ ou la compagnie de transport avec laquelle vous voyagez,
 - Annulation en cas d'absence de vaccination
- *Formule Multirisques avec extension épidémies (4,5 % du montant du séjour).* Intègre les garanties suivantes :
 - Garantie annulation toutes causes justifiées,
 - Garantie Bagages,
 - Retard de transport (maximum de 50 à 100€ par personne),
 - Garantie interruption de séjour et d'activité : interruption de séjour suite à rapatriement médical (plafond 30 000€); interruption d'activité en cas de maladie sur place ne nécessitant pas de rapatriement (100€/jour, max de 3 jours),
 - Garantie assistance rapatriement,
 - Responsabilité civile – vie privée à l'étranger,
 - Extension épidémies et pandémies.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie « frais de recherche et secours ».

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du séjour.

Important : En cas de non-souscription à l'une des assurances citées ci-dessus, nous vous demanderons de nous communiquer avant le départ les coordonnées précises de votre assurance personnelle avec numéro de police, nom de l'assureur et numéro de téléphone d'assistance ainsi qu'une personne de contact. En cas de sinistre, nous pourrions ainsi contribuer à mettre en jeu vos garanties d'assurances si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.



LES VOYAGES PHOTO POUR VOIR AUTREMENT

2243 route du pré – 73340 – Aillon le Vieux

SARL au capital de 12 000€ – 920 589 124 RCS Chambéry

Siret 92058912400014 – TVA FR68920589124

Immatriculation tourisme IM073220007

RCP Hiscox SA, 38 av de l'Opéra, 75002 Paris

Garantie Groupama 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris

contact@unoeilsurlanature.com – www.unoeilsurlanature.com

Version du 30 décembre 2023